



Avis aux riverains de la rue de Grand-Bigard

Madame, Monsieur,

Le Collège des Bourgmestre et Echevins tient à vous informer que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déclaré recevable mais non fondé le recours introduit par la commune de Berchem-Sainte-Agathe contre le permis d'urbanisme délivré par le fonctionnaire délégué à GO ! Enseignement de la communauté flamande pour le placement temporaire de modules préfabriqués accueillant des classes de l'école UNESCO de Koekelberg, rue de Grand-Bigard 502-508.

Le Collège a pris note de cette décision et s'étonne de ce rejet compte tenu d'anomalies dans la procédure et de dispositions urbanistiques qui risquent de mettre en péril la sécurité des plus faibles et la mobilité en général autour du site. Les pouvoirs publics doivent, à notre sens, montrer l'exemple en matière de respect des réglementations.

Le Collège s'est néanmoins réjoui des mesures d'accompagnement annoncées par le Gouvernement en matière de mobilité même si celles-ci furent tardives.

Il regrette que ce dossier ait été mal géré depuis 2006 et que le pouvoir organisateur concerné ait montré peu de considération pour les demandes de la commune et des habitants.

A l'examen de la situation et dans un souci de rencontrer les craintes légitimes des habitants du quartier, le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé d'aller en recours en référé au Conseil d'Etat contre cette décision.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

Berchem-Sainte-Agathe, le 10/09/2015.

Par ordonnance :

Le Secrétaire Communal,

L'Echevin de l'Urbanisme,

Le Bourgmestre,

Philippe ROSSIGNOL

Vincent RIGA

Joël RIGUELLE